



La naturalisation de mon père

Par **BEDDIAF Mericha**, le **06/04/2017** à **19:03**

comment va faire pour obtenir la date naturalisation de mon père BEDDIAF Tahar né le 19/01/1916 à Ouled driss Souk-ahras en l'ALGERIE pendant Francaise.

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !

Par **Visiteur**, le **06/04/2017** à **19:13**

Votre père a-t-il conservé la nationalité française après 1962 ?

Par **BEDDIAF Mericha**, le **07/04/2017** à **10:34**

je ne sais pas

Dit moi comment connaitre le decret de naturalisation de mon père ?

NB ; mon père est un ancien combattant dans l'armée française (1937-1945).

Par **youris**, le **07/04/2017** à **10:46**

avant l'indépendance de l'algérie, tous les algériens avaien tla nationalité française.

les français de droit commun sont restés français à l'indépendance.

à l'indépendance, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française sauf demande recognitive de nationalité française.

donc votre père ayant la nationalité française à l'époque de l'algérie française n'avait pas besoin d'être naturalisé français.

Par **BEDDIAF Mericha**, le **07/04/2017** à **15:43**

donc j'ai le droit de demander la nationalité française par filliation

Par **Visiteur**, le **07/04/2017** à **16:22**

Bonjour,
je présume que vous êtes majeur ? Vous vivez ou ? Algérie ? France ? Je ne pense pas que le simple fait que votre père soit français, fasse de vous un français aussi.

Par **youris**, le **07/04/2017** à **17:20**

vous n'avez pas compris, vous avez suivi la nationalité de votre père (ou de votre mère), si votre père a reçu la nationalité algérienne en 1962, alors que vous étiez mineur, vous êtes donc algérien et vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.